



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : PG DIAG
Adresse ou Siège Social : 35 RUE DE KROEZ PERSON
56920 NOYAL PONTIVY

est titulaire d'un contrat d'assurance n°161.218.325, à effet du 01/01/2016, par l'intermédiaire de AGENCE PONTIVY BLAVET, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de :
Diagnostiqueurs immobiliers

L'assuré déclare effectuer les diagnostics suivants :

- Amiante (hors activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante) dont Parties Privatives (DAPP)
- Installation intérieure de gaz
- Installation intérieure d'électricité
- DPE (Performance énergétique)
- ERNT (Risques naturels et Technologiques)
- CREP (exposition au plomb)
- Présence de mэрule
- Etat parasitaire (autre que termites)
- Diagnostic technique SRU de copropriété
- Décence ou certificat d'habitabilité
- Métrage des bâtiments (CARREZ)
- Métrage de la surface habitable (Boutin)

Uniquement pour particuliers

- Diagnostic humidité et accessoire à un DPE ou un état de salubrité

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 24 heures.